



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 Avril 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : JEANNOT Michel, GARNERET Patrick, MANCHON Martine

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **M. Philippe COULON**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 26 Mars 2010,

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Tableau de classement de la voirie communale

Suite à la présentation du 1^{er} projet, et ayant pris en compte des modifications demandées lors du débat en conseil du 16/04/2010, le Maire soumet à nouveau le projet du classement des voies communales. La modification notoire, apportée au dossier, concerne principalement le « chemin des Prés, qui, initialement porte le n°5 sur le tableau de classement et qui se décline en n° 5a et 5b.

Toujours dans le cadre de ce dossier, le Maire propose à son assemblée délibérante de réfléchir sur le bien fondé de supprimer une portion des chemins ruraux, à savoir :

- Chemin de « La vie Jaune »
- Chemin rural

2. Décisions modificatives

Le Maire sollicite le conseil aux fins de l'autoriser à procéder aux trois décisions modificatives suivantes :

- Suite au report du paiement des matériels, concernant le plan « E.N.R. », École Numérique Rurale, sur le budget 2010, il convient de régler les différentes factures induites sur ce dossier.

A noter que ce dossier a été subventionné à 90%, à concurrence de la somme de 9 000 €, ce qui donne au final :

Coût Total HT = 10 618.87 €

Subvention = 8 869.31 €

Participation des communes du RPI, (en montant HT) :

Cusance = 206.01 € Guillon Les Bains = 393.57 € Pont Les Moulins = 535.01 €
Villers St Martin = 614.96 €.

- Le Maire sollicite également l'autorisation, de transférer le montant de 5 000 €, inscrit au budget assainissement, sur la ligne de dépense 2031, (Frais d'étude). Le paiement d'une facture d'un montant de 3540.16 € doit être honoré dans les prochains jours.
- La 3^{ème} et dernière décision modificative, concerne l'affectation des sommes allouées aux différents organismes et associations, à savoir :

A.D.A.P.E.I.	→	37.00 €
A.D.M.R.	→	100.00 €
Baume au Cœur	→	217.00 €
Comice Agricole	→	200.00 €
Comité des Fêtes	→	350.00 €
Coopérative Scolaire	→	688.00 €
Ligue contre le cancer	→	23.00 €
Office Intercommunal des Sports	→	50.00 €
Timbre contre la Tuberculose	→	8.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	→	16.00 €
Coopérative scolaire de Guillon (Sorties Ski)	→	210.00 €

Soit un total de subventions inscrit au budget 2010 de **1 899.00 €**

Ces trois décisions modificatives ont été acceptées à l'unanimité.

3. Questions Diverses

Le Maire informe que les dossiers de consultation pour les travaux du chemin des prés ont été adressé aux entreprises qui ont posé candidature. L'ouverture des plis sera effectuée par la commission d'Appels d'Offres réunie le Mercredi 12 Mai prochain.

La commission en charge de la voirie communale et des chemins ruraux va recenser les besoins en rebouchage et remise en état sur l'ensemble de la commune.
L'entreprise retenue pour les travaux cités plus haut sera sollicitée pour une estimation chiffrée.

Les travaux du bâtiment « CUMA » vont être lancés prochainement. La mise en œuvre de ce chantier sera en partie assurée par la commune, comité des fêtes et adhérents Cuma.

Jean-Luc VERNEREY pose la question : Que doit-on faire sur la dégradation continue du crépis du mur du cimetière ? Le conseil propose de retirer totalement cet enduit et de prévoir au budget prochain la pose d'une couverture, empêchant l'eau de pluie de pénétrer ce mur.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 15